

Environnement / Riverains / Aide à l'insonorisation

LES TRAVAUX D'ISOLATION PHONIQUE



Ces travaux sont complexes et ne se résument pas au changement des fenêtres. Ils doivent être réalisés par des entreprises du BTP spécialisées. Seul un professionnel inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers est compétent.

D'une manière générale, les travaux concernent essentiellement les fenêtres, les portes extérieures, les coffres des volets roulants le cas échéant, et toutes les entrées/sorties d'air. Attention, le traitement retenu doit être effectué globalement pour obtenir l'affaiblissement acoustique préconisé par l'expert acousticien.

La fenêtre

C'est en grande partie à travers la vitre que le bruit passe, car :

- sa masse est moindre que celle des autres parois
- plus la surface vitrée est grande, plus le bruit passe

Les solutions (adaptées à votre cas) :

- vitrage très épais
- double vitrage acoustique
- remplacement des joints d'étanchéité
- etc ...

La porte extérieure

C'est également un point faible. Il faut veiller aux joints d'étanchéité, ou par exemple, remplacer votre porte simple par une porte isolante.

Le coffre des volets roulants

Dans certains cas, une bonne isolation acoustique des parois vitrées n'apportera pas l'amélioration escomptée si le coffre des volets roulants n'est pas parfaitement isolé et étanche. C'est le cas notamment, des coffres et volets roulants situés à l'intérieur du logement.

Cela ne signifie pas que les volets roulants sont systématiquement pris en charge par l'aide à l'insonorisation. En effet, dans tous les cas et pour tous les types de volets (battants, coulissants, etc...), c'est l'acousticien, expert en la matière, qui préconisera ou pas leur insonorisation.

Les entrées/sorties d'air de la ventilation

Des bouches d'air spécialement conçues sont nécessaires pour assurer à la fois une bonne étanchéité au bruit et un renouvellement d'air neuf dans le logement. En effet, un logement mal ventilé peut subir des dégradations et induire des risques sanitaires sur ses occupants.

La ventilation du logement

Le remplacement des fenêtres rend le logement étanche à l'air (de mauvaises ou vieilles menuiseries pouvant laisser passer l'air), ceci peut engendrer :

- des problèmes de circulation de l'air
- des problèmes de compatibilité ventilation/chaudière ou chauffe-eau au gaz, avec par exemple de l'inversion de tirage pouvant induire des risques sanitaires.

Les autres points à traiter

Selon les types de logement, il peut être préconisé par l'acousticien de traiter les murs, les toitures et cheminées, etc...